

# POUR NOS CONVENTIONS COLLECTIVES ET REVENDICATIONS

**DANS CES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, LES GROUPES INDUSTRIELS FONT TOUT POUR IMPOSER LEUR LOGIQUE DU PROFIT MAXIMUM AU DÉTRIMENT DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES SALARIÉ-ES.**

**L**a Fédération agroalimentaire et forestière (Fnaf-CGT) porte des propositions économiques et des revendications sociales dans ce sens pour développer la valorisation des produits du terroir, la diversité des agricultures régionales et locales, la gastronomie française dans toutes ses diversités par un vrai développement de proximité.

L'alimentation doit être considérée comme un bien public, parce que son accès est un des fondements de la santé publique et sociale de la population. Or, les prix de l'alimentation ont fortement augmenté et les salaires sont loin de compenser l'inflation, entraînant des privations sur un besoin vital : celui de se nourrir. Des profits faramineux sont partis dans les poches du patronat et ont vidé celles des salarié-es et des consommateur-ices.



**Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es**



**25 novembre au 9 décembre 2024**

## LA LUTTE SYNDICALE, SEULE ISSUE POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

**L**es lois sociales en France sont le fruit des révoltes et des luttes ouvrières qui se sont exprimées depuis plus de deux siècles. Les événements de 1968 qui déboucheront sur les accords de Grenelle ont largement renforcé le rôle des conventions collectives. Depuis plusieurs décennies, le patronat se bat pour les vider de leurs contenus. Or, ces règles professionnelles sont essentielles pour vous, salarié·es des TPE, dont l'absence d'accord d'entreprise est la généralité. Imposer la voix des travailleurs dans nos professions est notre priorité. La CGT, forte de son organisation, de son histoire, de ses orientations, est le syndicat le plus à même de rassembler

### LES LOIS SOCIALES EN FRANCE SONT LE FRUIT DES RÉVOLTES ET DES LUTTES OUVRIÈRES

et de construire ce rapport de force indispensable pour progresser.

Les conventions collectives sont le socle minimum pour toutes les travailleur·ses, notamment sur les salaires, la durée de travail, les congés, la prévoyance, la couverture santé, les classifications, la prime de vacances, le treizième mois, les primes d'habillement (soit la quasi-totalité des lignes de la feuille de paie)... Dans nos secteurs, elles comportent des thèmes identiques. Toutefois, leur contenu et le niveau des garanties sont différents. Ils sont fonction des réalités professionnelles et du niveau du rapport de force qui s'est exprimé lors des négociations. Elles comportent aussi des contreparties spécifiques aux professions (prime de froid ou de chaleur, primes et avantages selon les contraintes ou le métier...).

### AUGMENTER LES SALAIRES

Notre Fédération revendique le salaire professionnel d'embauche à 2180 € du fait des qualifications acquises collectivement et individuellement. Dans nos 42 conventions collectives, le 1<sup>er</sup> niveau de salaire est au Smic car la loi l'impose. Avec l'explosion de l'inflation et les revalorisations automatiques du Smic, les patrons se sont contentés de se mettre en conformité et, de fait, ce sont les 5 ou 6 premiers niveaux de salaires, essentiellement ouvriers, qui restent bloqués au Smic ! Pour garantir le pouvoir d'achat, la CGT revendique le retour de l'échelle mobile des salaires qui existait en France avant d'être supprimée en 1982 par le gouvernement de l'époque. Cela permettait d'augmenter tous les salaires en fonction de l'augmentation des prix. Sachez-le ! Du fait des exonérations Fillon jusqu'à 1,6 Smic, vos patrons ne payent pas de cotisations sociales patronales et ce, souvent jusqu'au salaire du cadre.

### CONDITIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La retraite à 64 ans, pour la CGT c'est toujours non ! La CGT revendique la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire. Les accidents de travail et maladies professionnelles liés aux cadences et aux pressions explosent. Chaque année, des salarié·es sont « cassé·es » et licencié·es bien avant 60 ans. L'amélioration des conditions de travail ne peut se faire sans la réduction du temps de travail sans perte de salaires, sans une organisation du travail dans laquelle les salarié·es ont leur mot à dire, et des embauches en CDI qui pérennisent le contrat de travail. La CGT se bat pour la retraite à 60 ans et 55 ans pour les travaux pénibles.

### RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS

La CGT se bat pour la reconnaissance des qualifications qui permettent un déroulement de carrière, puisque les salarié·es acquièrent d'année en année une expérience qui devrait être reconnue dans les grilles de classification.



**FLASHER CE CODE  
POUR TÉLÉCHARGER  
ANONYMEMENT ET  
GRATUITEMENT  
DES FICHES PRATIQUES  
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**



**Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es**



**25 novembre au 9 décembre 2024**